

**LeTROT.** 

**SUIVI DE LA LUTTE  
ANTIDOPAGE  
ANNEE 2022**



# SOMMAIRE

<b>I. ACTIONS SPECIFIQUES MENEES EN 2022</b>	<b>4</b>
1. CONSERVATION D'ECHANTILLONS POUR LA REALISATION D'ANALYSES RETROSPECTIVES	4
2. PRELEVEMENTS DE CHEVAUX A LEUR ARRIVEE SUR L'HIPPODROME LES JOURS DE COURSES	4
3. CONTROLE DES TRAITEMENTS ADMINISTRES DANS LES JOURS PRECEDANT UNE COURSE	5
4. POURSUITE DU SUIVI LONGITUDINAL	6
5. PRELEVEMENTS BICARBONATE	7
6. REALISATION DE CONTROLES SANITAIRES ET D'EFFECTIFS A GROSBOIS	8
<b>II. EVOLUTION DES MOYENS DEDIES</b>	<b>8</b>
<b>III. LES SUBSTANCES DETECTEES</b>	<b>9</b>
1. SUBSTANCES DETECTEES EN 2022	9
2. SUBSTANCES NOUVELLEMENT DETECTEES EN FRANCE AU TROT ET AU GALOP DEPUIS 2019	10
3. SUBSTANCES NOUVELLEMENT DETECTEES PAR LE LCH SUR DES PRELEVEMENTS ETRANGERS	10
<b>IV. LES PRELEVEMENTS</b>	<b>12</b>
1. NOMBRE TOTAL DE PRELEVEMENTS	12
2. NATURE DES PRELEVEMENTS	13
3. VICES DE FORME	13
4. PRELEVEMENTS POSITIFS	13
5. PRELEVEMENTS EN COURSE	15
6. PRELEVEMENTS LORS DES « OPERATIONS PARTANTS »	16
7. PRELEVEMENTS A L'ENTRAINEMENT	17
8. PRELEVEMENTS LORS DES EPREUVES DE QUALIFICATION	19
9. PRELEVEMENTS EFFECTUES SUR DES CHEVAUX SORTIS PROVISoireMENT DE L'ENTRAINEMENT	20
10. PRELEVEMENTS A L'ELEVAGE	20
11. ANALYSES DE DEPISTAGE ET D'INTEGRATION	21
12. ENQUETES ET ANALYSES REALISEES LORS DE SUIVIS POSITIFS	22

## I. ACTIONS SPECIFIQUES MENEES EN 2022

### 1. CONSERVATION D'ECHANTILLONS POUR LA REALISATION D'ANALYSES RETROSPECTIVES

L'Annexe I du Code des courses au Trot dispose depuis décembre 2013 que « Lorsque le laboratoire d'analyses de la Fédération Nationale des Courses Hippiques n'a pas mis en évidence de substance prohibée dans la première partie du prélèvement, telle que précisée au § II de la présente annexe, la deuxième partie du prélèvement peut être conservée, sur demande des Commissaires de la SECF, pendant une durée maximale de dix ans ».

Ces dispositions permettent donc de conserver des échantillons afin de les soumettre à des analyses rétrospectives dans les 10 ans qui suivent la réalisation du prélèvement. Les nouvelles analyses sont réalisées à la demande des Commissaires de la SECF dans la mesure où le laboratoire, à l'appui de nouvelles technologies, est en capacité de détecter de nouvelles molécules non recherchées au moment du prélèvement.

En 2022, tous les prélèvements effectués lors des journées de courses suivantes ont été conservés :

Date	Lieu	Principales courses lors de la réunion
Dimanche 9 janvier	Vincennes	PRIX DU CALVADOS, MAURICE DE GHEEST ET CHARLES TIERCELIN
Dimanche 23 janvier	Vincennes	PRIX DE CORNULIER
Dimanche 30 janvier	Vincennes	GRAND PRIX D'AMERIQUE, SULKY WORLD CUP DES 4 ET 5ANS
Dimanche 13 février	Vincennes	GRAND PRIX DE FRANCE (SPEED RACE)
Samedi 5 mars	Vincennes	PRIX DE SELECTION ET PRIX DES CENTAURES
Samedi 23 avril	Enghien	PRIX DE L'ATLANTIQUE ET PRIX TONNAC-VILLENEUVE
Samedi 11 juin	Vincennes	PRIX CHAMBON P, LE GONIDEC ET JULES THIBAUT
Dimanche 26 juin	Vincennes	PRIX D'ESSAI, DU PDT DE LA REPUBLIQUE, R. BALLIERE, A. VIEL
Samedi 10 septembre	Vincennes	PRIX D'ETE
Dimanche 18 septembre	Vincennes	CRITERIUMS DES 3ANS, 4 ANS ET 5 ANS
Vendredi 14 octobre	Vincennes	GD PRIX DE L'UET ET CHAMPIONNATS EUROPEENS DES 3 ET 5 ANS
Dimanche 11 décembre	Vincennes	PRIX READY CASH ET PRIX DU BOURBONNAIS
Dimanche 18 décembre	Vincennes	PRIX DE VINCENNES ET ETRIER WORLD CUP DES 4 ET 5 ANS
Samedi 24 décembre	Vincennes	CRITERIUM CONTINENTAL ET PRIX TENOR DE BAUNE

Les 132 prélèvements qui avaient été conservés en 2015 ont fait l'objet d'analyses rétrospectives au cours de l'année 2022, pour la recherche de substances de catégorie II. Les résultats d'analyses de ces prélèvements se sont tous révélés négatifs.

### 2. PRELEVEMENTS DE CHEVAUX A LEUR ARRIVEE SUR L'HIPPODROME LES JOURS DE COURSES

En janvier 2021, de nouvelles modalités de prélèvements ont été mises en place pour les chevaux déclarés partants. En effet, en complément des contrôles réalisés à l'issue des courses et dans le cadre des « Opérations Partants » (prélèvements de tous les chevaux déclarés partants dans certaines grandes épreuves dans les 72 heures avant la course), **des prélèvements sont désormais effectués sur des chevaux à leur arrivée sur l'hippodrome les jours de courses.**

Trois opérations de ce type sont ainsi organisées sur une période de 15 jours et trois chevaux sont prélevés à chaque opération.

**Ces opérations spécifiques ont été poursuivies. En 2022, ce sont 79 opérations qui ont été organisées et 235 chevaux prélevés à leur arrivée sur l'hippodrome. Tous ces prélèvements se sont révélés négatifs.**

### **3. CONTROLE DES TRAITEMENTS ADMINISTRES DANS LES JOURS PRECEDANT UNE COURSE**

Depuis janvier 2021, l'Annexe X du code des courses au Trot dispose notamment que :

*« Aucun cheval ne peut participer à une épreuve régie par le présent Code s'il a fait l'objet, entre la **clôture de son engagement** dans une épreuve régie par le présent Code et l'épreuve concernée, de **l'administration d'une substance prohibée** telle que définie à l'article 3 § XXXIV.*

*[...]*

*Aucun cheval ne peut participer à une épreuve régie par le présent Code s'il a reçu un traitement par **injection intra-articulaire contenant une substance glucocorticoïde dans les 14 jours qui précèdent ladite épreuve.** »*

Par ailleurs, depuis février 2022 l'Annexe X du code des courses au Trot dispose également que :

*« f) Aucun cheval ne peut participer à une épreuve régie par le présent Code s'il a fait l'objet, entre **la clôture de son engagement** dans une épreuve régie par le présent Code et l'épreuve concernée, **de l'administration par voie intra-articulaire de quelque substance que ce soit** ou de l'administration d'une substance prohibée telle que définie à l'article 3 § XXXIV du présent Code. »*

Et

*« j) Aucun cheval ne peut participer à une épreuve régie par le présent Code s'il a reçu, **dans les quatre jours qui précèdent ladite épreuve, de l'imidocarbe ou un antibiotique** figurant dans le tableau ci-dessous :*

Famille	Nom
Céphalosporines de 3 <sup>ème</sup> génération	Ceftiofur
	Céfopérazone
	Céfovécine
Céphalosporines de 4 <sup>ème</sup> génération	Cefquinome
Fluoroquinolones	Danofloxacine
	Marbofloxacine
	Orbifloxacine
	Pradofloxacine
	Enrofloxacine
Tétracyclines	Oxytétracycline
	Doxycycline
Macrolides	Erythromycine

Au cours de l'année 2022, il a été possible d'identifier, suite à l'examen des ordonnances transmises avec les comptes rendus de contrôles à l'entraînement, **9 chevaux ayant fait l'objet d'un traitement par injection intra-articulaire contenant une substance glucocorticoïde dans les 14 jours précédant une épreuve.**

Tous ces chevaux ont été disqualifiés dans la course courue postérieurement à ces administrations et leurs entraîneurs ont été sanctionnés d'une amende.

#### 4. POURSUITE DU SUIVI LONGITUDINAL

La sélection des chevaux qui font l'objet de prélèvements dans le cadre du Suivi Longitudinal est réalisée en prenant en compte les sommes gagnées entre le 1<sup>er</sup> avril de l'année N-1 et le 31 mars de l'année en cours, afin de prendre en considération les résultats des grandes épreuves pendant la deuxième partie du meeting d'hiver.

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2020, il a été décidé de ne retenir que les 10 meilleurs trotteurs pour le Suivi Longitudinal. Les 10 chevaux suivants ont donc été intégrés au Suivi Longitudinal réalisé du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 :

<b>SUIVI LONGITUDINAL 2021-2022</b>	
<b>Nom du cheval</b>	<b>Gains en euros période 1<sup>er</sup> avril 2020 – 31 mars 2021</b>
FACE TIME BOURBON	1.186.390
FLAMME DU GOUTIER	584.290
BAHIA QUESNOT	567.300
GU D'HERIPRE	438.150
ETONNANT	402.300
DELIA DU POMMEREUX	375.070
HIRONDELLE SIBEY	322.750
DORGOS DE GUEZ	322.150
DIABLE DE VAUVERT	315.350
GELATI CUT	313.450

A partir du 1<sup>er</sup> avril 2022, les 10 trotteurs suivants ont été intégrés au Suivi Longitudinal réalisé du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 :

<b>SUIVI LONGITUDINAL 2022-2023</b>	
<b>Nom du cheval</b>	<b>Gains en euros période 1<sup>er</sup> avril 2021 – 31 mars 2022</b>
DAVIDSON DU PONT	669100
GRANVILLAISE BLEUE	638400
HOHNECK	524200
CALLMETHEBREEZE	517240
GALIUS	491750
FLAMME DU GOUTIER	479170
ETONNANT	431900
AMPIA MEDE SM	418150
IZOARD VEDAQUAIS	375650
ITALIANO VERO	371900

Les prélèvements réalisés dans le cadre du Suivi Longitudinal sont soumis à de nombreuses analyses faisant appel à des technologies innovantes :

- **Analyses classiques** : Les procédures habituelles appliquées par le LCH pour les échantillons collectés à l'entraînement sont mises en œuvre sur ces prélèvements.
- **Mesure des paramètres hématologiques** : Un certain nombre de paramètres hématologiques (Hématies, Hématocrite, Volume Globulaire Moyen...) sont mesurés sur chaque prélèvement.

- **Dosage de l'IGF1** : Cette molécule peut être un témoin de l'administration d'hormone de croissance.
- **Test ELISA REST** : Il consiste à mettre en évidence la présence éventuelle d'Anticorps anti-hormone de croissance recombinante équine (reGH équine). La détection de ces anticorps est possible pendant plusieurs mois après une administration de reGH équine.
- **Analyse transcriptomique** : L'expression de certains gènes est spécifiquement modifiée suite à l'administration d'EPO ou de reGH équine. L'analyse transcriptomique permet de mettre en évidence ces variations de l'expression génique.
- **Analyse métabolomique** : Cette technique d'étude d'un grand nombre de métabolites (ou ions) urinaires permet d'établir le « profil métabolomique » du cheval. Ce profil est comparé au profil correspondant à une population non traitée, ou au profil métabolomique caractéristique d'une population de chevaux ayant reçu de l'hormone de croissance. Depuis 2014, cette technique est également utilisée pour la recherche d'une administration d'EPO.
- **Etablissement du profil stéroïdien pour chaque cheval** : Le dosage de différents paramètres hormonaux permet d'établir pour chaque cheval un profil stéroïdien. Le dépistage de la castration immunologique (par administration de vaccin anti-GnRH) est également réalisé depuis 2014.

Le Suivi Longitudinal propose donc une approche indirecte du contrôle antidopage. En effet, certaines analyses réalisées n'ont pas pour objet la mise en évidence des substances prohibées dans l'urine ou le sang mais permettent d'apprécier leur retentissement sur certains paramètres.

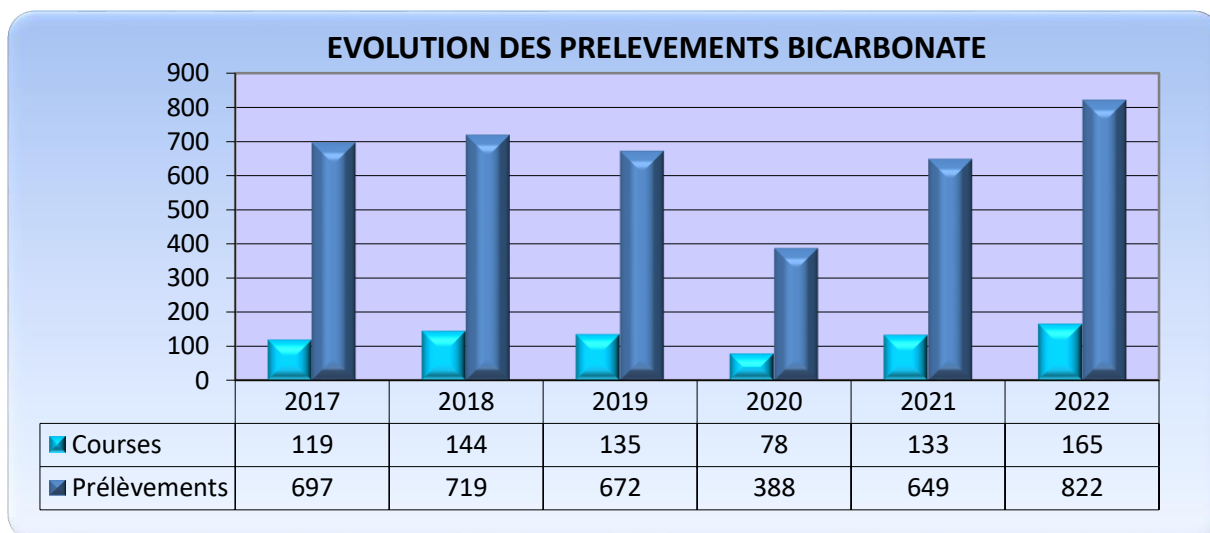
La répétition de ces analyses sur un même cheval pendant au minimum un an permet d'exercer une surveillance de plus en plus performante au fil des mois. Les données issues des analyses sont traitées statistiquement et permettent de détecter des variations qui peuvent être le signe de dopage.

## 5. PRELEVEMENTS BICARBONATE

Des prélèvements sanguins spécifiques ont de nouveau été réalisés en 2022 afin de les soumettre à un dosage du dioxyde de carbone (seuil autorisé 36 mmoles/litre de plasma). Ces prélèvements sont réalisés, au minimum 45 minutes après l'arrivée de la course, afin de mettre en évidence l'administration éventuelle de « Milk Shake » aux chevaux.

Les prélèvements bicarbonate sont effectués sur les cinq premiers de 3 courses sélectionnées lors d'une réunion.

**En 2022, 822 chevaux** ayant participé à **165 courses** différentes ont fait l'objet de prélèvements bicarbonate. **Tous ces prélèvements se sont révélés négatifs.**



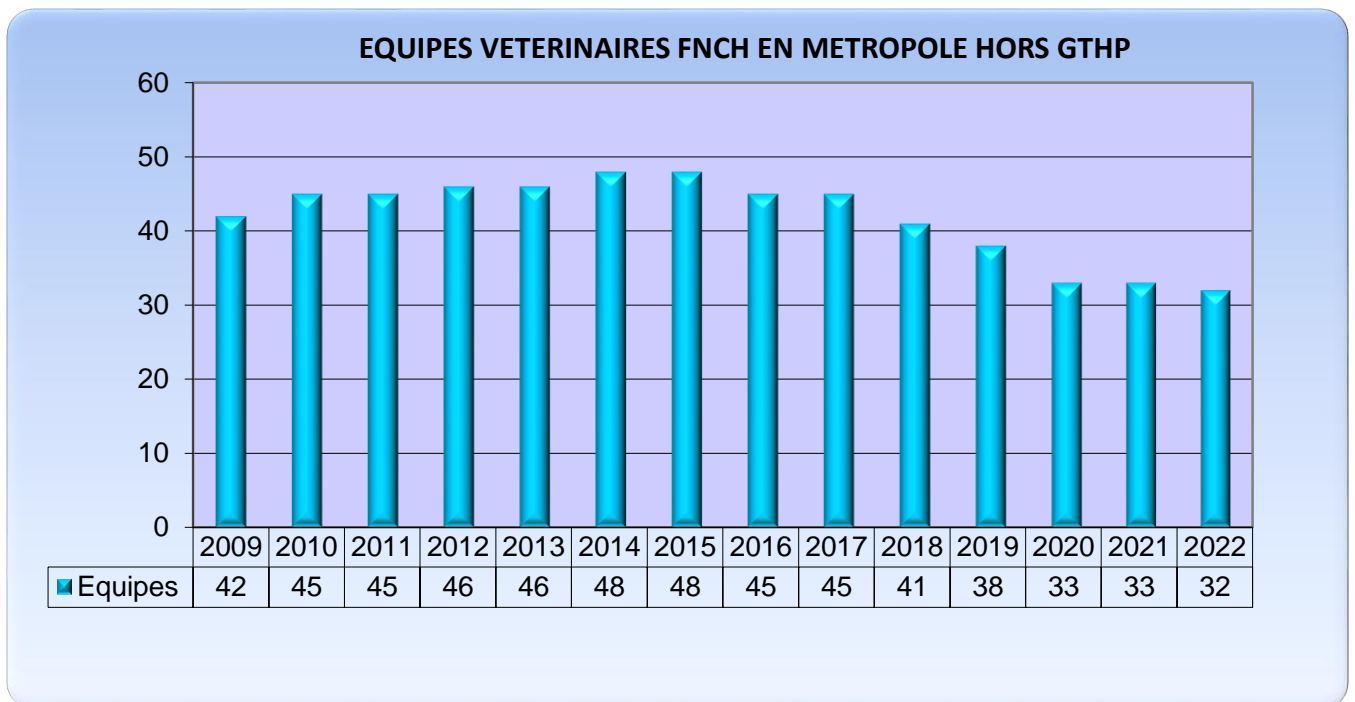
## 6. REALISATION DE CONTROLES SANITAIRES ET D'EFFECTIFS A GROSBOIS

La présentation d'un certificat sanitaire intracommunautaire est demandée pour tout cheval en provenance de l'étranger préalablement à son introduction dans le centre d'entraînement.

Tous les établissements du domaine de Grosbois ont fait l'objet de contrôles qui ont permis :

- De vérifier que chaque cheval en provenance de l'étranger était bien accompagné de son certificat sanitaire intracommunautaire,
- D'établir la liste des chevaux effectivement présents durant le meeting d'hiver (chevaux français et étrangers),
- De vérifier la conformité des vaccinations (contre la grippe équine et la rhinopneumonie) pour tous ces chevaux.

## II. EVOLUTION DES MOYENS DEDIES



Il faut ajouter à ces 32 équipes vétérinaires FNCH « province », les 5 vétérinaires du GTHP, les 4 vétérinaires des sociétés mères et de la FNCH, ainsi que les 5 vétérinaires intervenant dans les DOM-TOM ; soit un total de 46 vétérinaires.



### III. LES SUBSTANCES DETECTEES

#### 1. SUBSTANCES DETECTEES EN 2022

Les molécules les plus fréquemment détectées sont surlignées en jaune.

En 2022, le LCH a mis en évidence 19 substances différentes au Trot.

N°	SUBSTANCES ET/OU METABOLITES	CLASSE PHARMACOLOGIQUE - MODE D'ACTION	NOMBRE DE DETECTIONS	
			dont :	
1	ANTICORPS ANTI-GNRH	Marqueur de vaccination Anti-GnRH, castration immunologique	3	1 ENT
2	ALTRENOGEST	Progestagène	1	1 EQ
3	BOLDENONE	Anabolisant	2	
4	COBALT > SEUIL	Stimulant de l'érythropoïèse	1	
5	COCAÏNE	Stimulant	1	
6	DEXAMETHASONE	Corticoïde, anti-inflammatoire stéroïdien	4	1 ENT
7	DICLOFENAC	Anti-inflammatoire non stéroïdien (AINS)	1	1 EQ
8	GABAPENTINE	Antalgique, Antiépileptique	1	1 EQ
9	HORDENINE	Stimulant, Hypertenseur	2	1 OP
10	KETAMINE et métabolites	Anesthésique, hallucinogène	1	
11	KETOPROFENE	AINS	1	
12	MELOXICAM	AINS	1	
13	MORPHINE, et CODEINE	Analgésique central, stupéfiant	1	1 EQ
14	MORPHINE, CODEINE et ORIPAVINE	Analgésique central, stupéfiant	13	2 EQ
15	PREDNISOLONE	Corticoïde, anti-inflammatoire stéroïdien	1	
16	SOTALOL	Bétabloquant, Anti-hypertenseur	1	
17	TRIAMCINOLONE ACETONIDE	Corticoïde, anti-inflammatoire stéroïdien	6	1 EQ
18	ZUCLOPENTHIXOL	Neuroleptique, Antipsychotique	2	
<b>TOTAL CAS POSITIFS</b>			<b>43</b>	

EQ = Qualification ; ENT = Entraînement ; OP = opération partant.

En complément de ces 43 cas positifs *stricto sensu* au Trot en 2022, un prélèvement réalisé à l'issue d'une course a permis la mise en évidence de PMSG (Pregnant Mare Serum Gonadotropin) sur une jument gestante.

Par ailleurs, de la **Testostérone** à une concentration supérieure au seuil internationalement défini a été détectée sur un hongre. A l'issue de l'enquête, il a pu être démontré que ce **cheval était en réalité partiellement castré** et qu'une sécrétion endogène de Testostérone persistait sur ce hongre qui doit donc désormais être considéré comme étant « Mâle » au regard du contrôle antidopage.

Les deux cas positifs à la **Boldénone** qui concernaient deux chevaux déclarés à l'effectif d'un même entraîneur ont été expliqués par la consommation de **paille contaminée**. Les analyses réalisées sur cette paille présentant des zones de moisissures a permis de mettre en évidence la présence de Boldione (précurseur de la Boldénone).

NB : 23 cas positifs ont été déclarés au Galop en 2022.

## **2. SUBSTANCES NOUVELLEMENT DETECTEES EN FRANCE AU TROT ET AU GALOP DEPUIS 2019**

<b>ANNEE</b>	<b>MOLECULES</b>	<b>PROPRIETES PHARMACOLOGIQUES</b>
<b>2019</b>	ACIDE CANNABIDIOLIQUE	Anti-inflammatoire
	ITPP (Myo-inositol trispyrophosphate)	Effecteur allostérique de l'hémoglobine
	NANDROLONE DECANOATE	Anabolisant
<b>2020</b>	ANTICORPS ANTI-GNRH	Marqueur de vaccination Anti-GnRH, castration immunologique
	KAVAÏNE	Tranquillisant
	SYNEPHRINE	Stimulant cardio-vasculaire
	ZILPATEROL	Béta 2 agoniste promoteur de croissance
<b>2021</b>	ACIDE TILUDRONIQUE	Bisphosphonate
	ACIDE CLODRONIQUE (au galop)	Bisphosphonate
	CETIRIZINE	Antihistaminique
	THIOLCHICOSIDE (au galop)	Myorelaxant
<b>2022</b>	FORMESTANE (au galop)	Inhibiteur de l'aromatase
	GABAPENTINE	Antalgique, antiépileptique

## **3. SUBSTANCES NOUVELLEMENT DETECTEES PAR LE LCH SUR DES PRELEVEMENTS ETRANGERS**

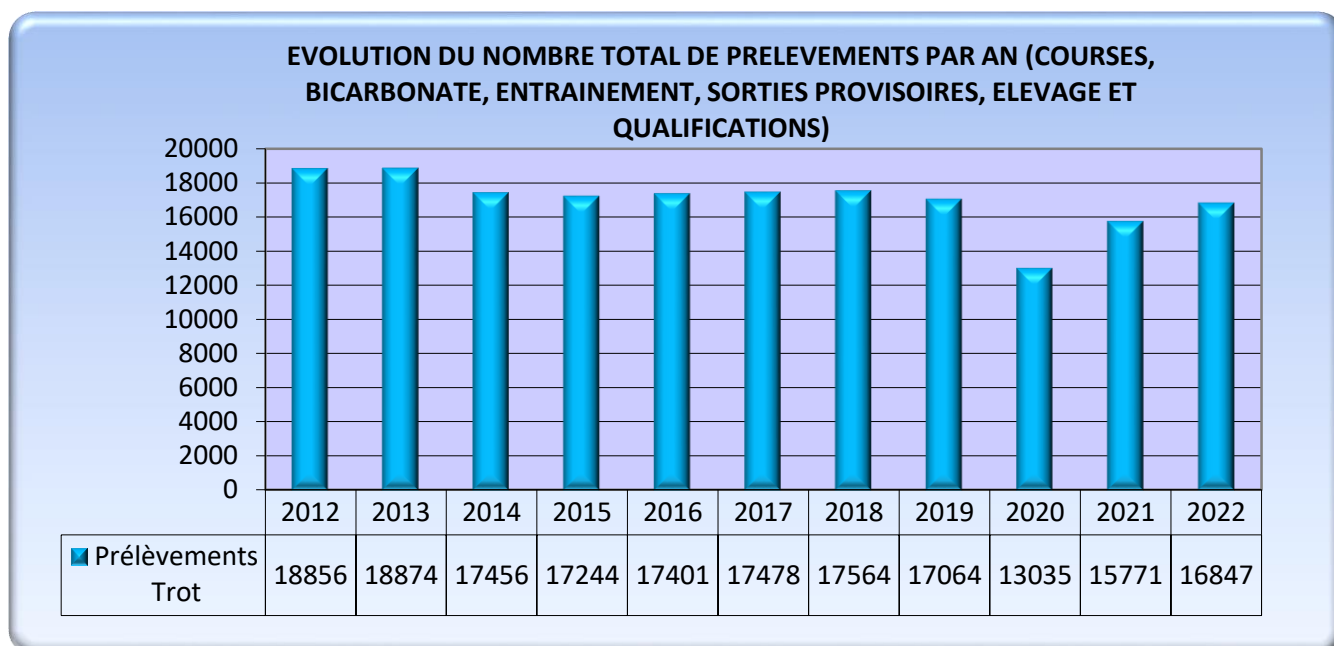
Le Laboratoire des Courses Hippiques analyse par ailleurs, à la demande d'autorités hippiques étrangères, de nombreux prélèvements effectués sur leur territoire.

Les principales molécules nouvellement détectées durant ces 5 dernières années sont détaillées dans le tableau ci-après.

PRINCIPALES MOLECULES NOUVELLEMENT DETECTEES PAR LE LCH DANS DES PRELEVEMENTS EFFECTUES A L'ETRANGER	2018	2019	2020	2021	2022
17 ALPHA TRENBOLONE (Anabolisant)					
ACETYL-LEUCYL-LYSINE (Métabolite de L'Heptapeptide Ac-LKKTETQ) Métabolite du TB500					
ACIDE AMINOCAPROIQUE (Antifibrinolytique, Anti-inflammatoire)					
ACIDE CLODRONIQUE (Bisphosphonate)					
ACIDE MEFENAMIQUE (Anti-inflammatoire non stéroïdien)					
ACIDE NIFLUMIQUE (Anti-inflammatoire non stéroïdien)					
ANDARINE (Modulateur sélectif des récepteurs aux androgènes : SARM)					
AZAPERONE (Neuroleptique)					
BOLDENONE UNDECYLENATE (Anabolisant)					
CINCHOCAINE (Anesthésique local)					
DERMORPHINE (Peptide - Opioïde naturel Analgésique)					
FLUOROPREDNISOLONE (Corticoïde)					
GHRP-6 (Peptide Sécrétagogue de l'Hormone de croissance)					
GW 501516 (Agoniste des récepteurs PPARδ)					
HEXARELINE (Peptide Sécrétagogue de l'Hormone de croissance)					
IBUTAMOREN (Peptide Sécrétagogue de l'Hormone de croissance)					
IPAMORELINE (Peptide Sécrétagogue de l'Hormone de croissance)					
LISOFYLLINE (Anti-inflammatoire)					
MDMA (Psychostimulant)					
MELDONIUM (Anti-ischémique)					
METHANDRIOL (Anabolisant)					
METOCLOPRAMIDE (Neuroleptique)					
MINOXIDIL (Vasodilatateur)					
NEFOPAM (Analgésique central)					
NEOSTIGMINE (Parasympathomimétique)					
OSTARINE (Modulateur sélectif des récepteurs aux androgènes : SARM)					
PREGABALIN (Analgésique, Anxiolytique, Antiépileptique)					
PRILOCAINE (Anesthésique local)					
SILDENAFIL (Inhibiteur de la phosphodiesterase -Traitement troubles érection)					
TESTOSTERONE CYPIONATE (Anabolisant)					
XYLOMETAZOLINE (Vasoconstricteur)					

## IV. LES PRELEVEMENTS

### 1. NOMBRE TOTAL DE PRELEVEMENTS



Le nombre total de prélèvements réalisés au trot avait significativement diminué en 2020 en raison de la crise sanitaire de la COVID-19 (pas de courses, ni de prélèvements à l'entraînement pendant presque 2 mois).

En 2021, le nombre de total de prélèvements n'était pas revenu au niveau de 2019 du fait des mesures sanitaires qui ont continué à être appliquées pour les prélèvements en course jusqu'au 19 mai 2021. En effet, du 1<sup>er</sup> janvier au 19 mai 2021, afin d'éviter les croisements de personnes dans les locaux dédiés aux prélèvements, seul 1 cheval par course a été prélevé sur toutes les réunions (au lieu de 2 fréquemment auparavant) et dans la course support du Quinté+ seuls 2 chevaux étaient prélevés (le gagnant et un autre) au lieu des 5 premiers habituellement.

NB : Pour les courses de Groupe I support du Quinté + les 5 premiers chevaux ont néanmoins été prélevés.

En 2022, les prélèvements ont pu être effectués dans des conditions classiques, sans les contraintes liées aux mesures sanitaires anti-Covid.

Il faut toutefois souligner que certaines réunions de courses n'ont pas pu faire l'objet de prélèvements en 2022 principalement pour deux raisons :

- Le vétérinaire agréé par la FNCH et désigné pour effectuer les prélèvements était positif au Covid-19.
- Pour certaines journées au cours desquelles de très nombreuses réunions de course étaient organisées, le nombre de vétérinaires disponibles était insuffisant pour effectuer des prélèvements sur tous les hippodromes.

Évolution du nombre total de prélèvement **2021-2022** : + **6,82** %

Évolution du nombre total de prélèvement **2019-2022** : - **1,28** %

## 2. NATURE DES PRELEVEMENTS

Trot et Galop (uniquement Trot pour Qualifications)	Pourcentage d'urine 2021	Pourcentage d'urine 2022
Courses	87,59%	86,75%
Qualifications	90,18%	90,69%
Entraînement	83,83%	87,09%
Sorties Provisoires	56,52%	87,78%
Opérations Partants	86,17%	86,45%
Suivi longitudinal	88,89%	92,66%
<b>Total</b>	<b>87,05%</b>	<b>86,97%*</b>

Depuis le début du mois de décembre 2018, les prélèvements réalisés à l'élevage sont constitués uniquement de sang et de crins.

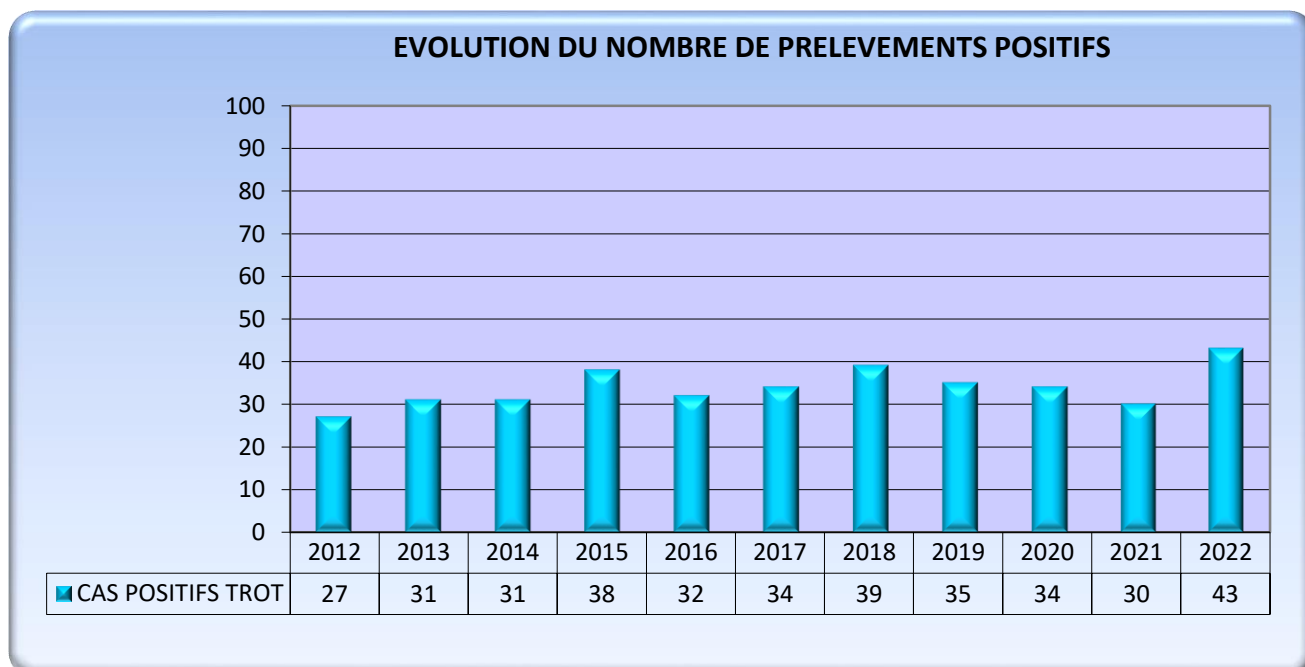
\* Le pourcentage total de prélèvements urinaires est donc calculé en excluant les contrôles à l'élevage.

## 3. VICES DE FORME

9 vices de forme ont été comptabilisés en 2022 au Trot. (8 en 2021, 9 en 2020 et 11 en 2019)

## 4. PRELEVEMENTS POSITIFS

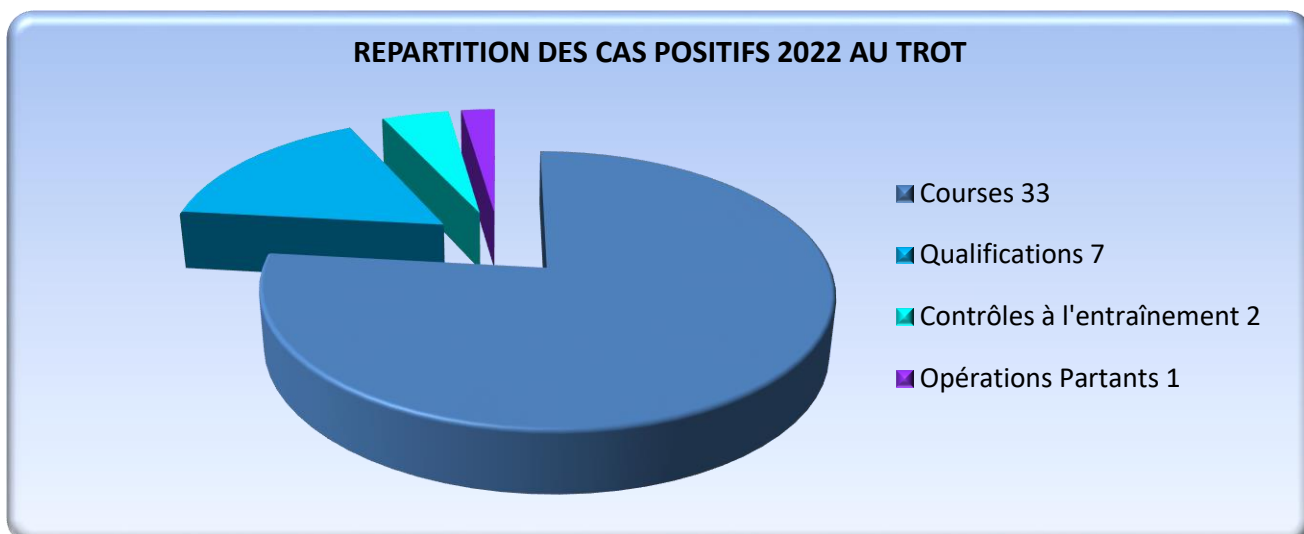
### A. EVOLUTION DU NOMBRE TOTAL DE PRELEVEMENTS POSITIFS (COURSES, ENTRAINEMENT, PARTANTS, QUALIFICATIONS, ELEVAGE ET SORTIES PROVISOIRES)



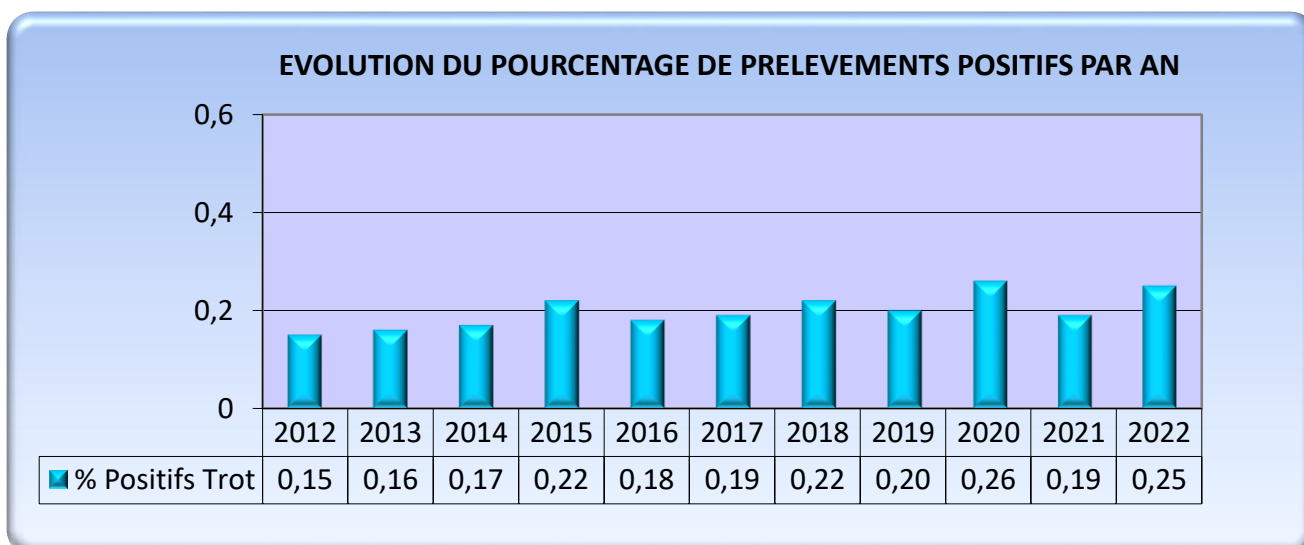
Au Trot, le nombre de cas positifs a augmenté en 2022 (+ 13 cas par rapport à 2021).

Il est important de préciser qu'en 2022, **13 cas positifs à la Morphine, Codéine et Oripavine** ont été déclarés sur des chevaux qui avaient tous consommé le même **aliment manufacturé ponctuellement contaminé**.

## B. REPARTITION DES CAS POSITIFS AU TROT



## C. POURCENTAGE DE POSITIFS

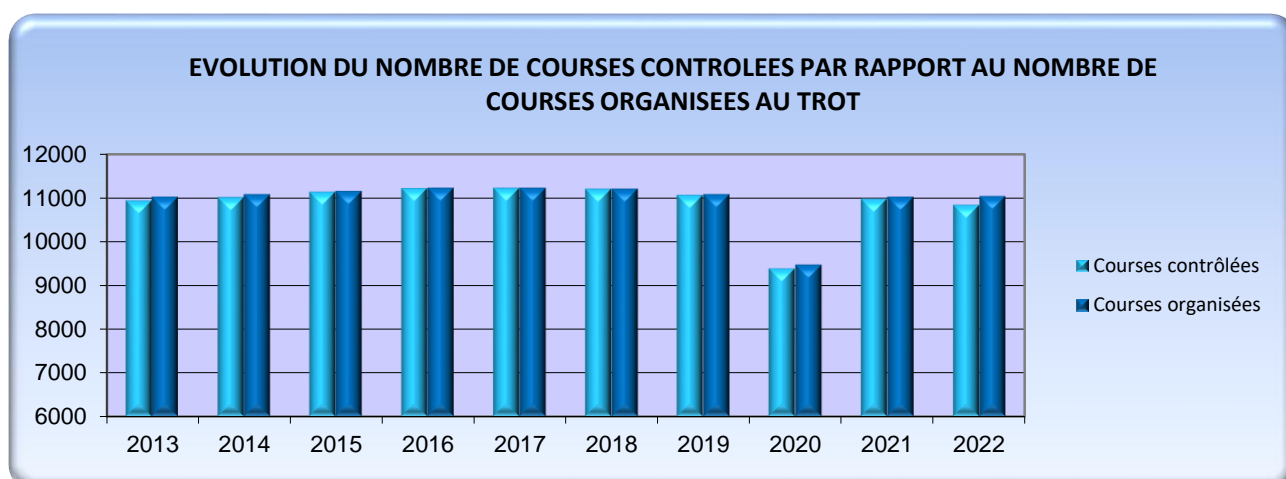
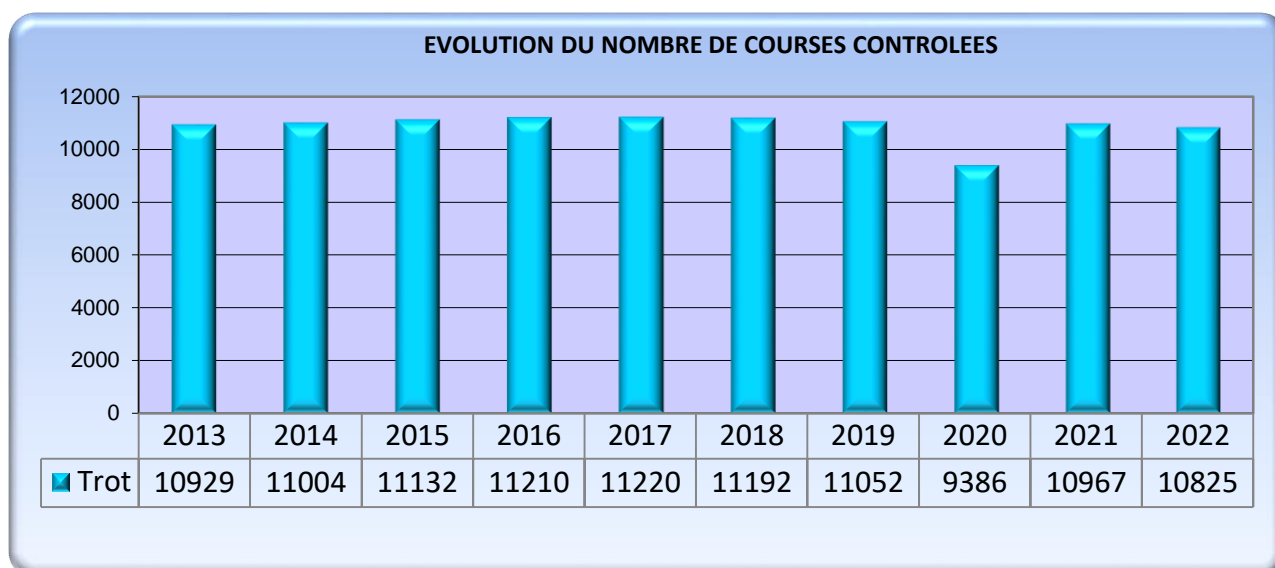


Le pourcentage de chevaux positifs est déterminé comme suit :  
(Nombre de cas positifs de l'année/Nombre de prélèvements réalisés dans l'année) \*100.

En 2022, sur 1000 prélèvements réalisés, moins de 3 se sont donc révélés positifs.

## 5. PRELEVEMENTS EN COURSE

### A. NOMBRE DE COURSES CONTROLEES



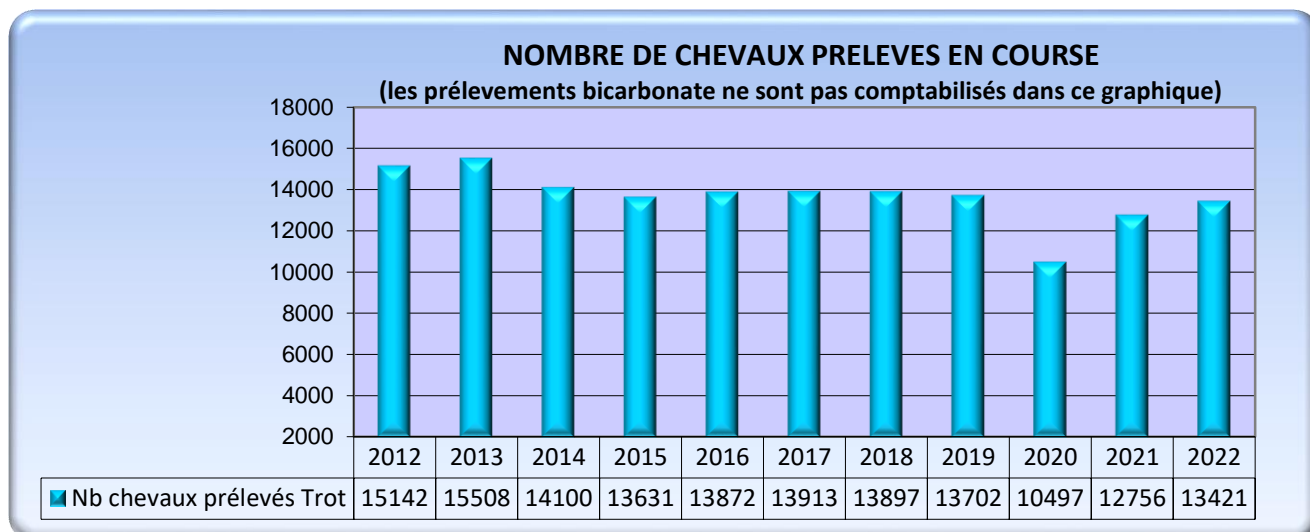
Evolution du pourcentage de courses contrôlées au trot :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Courses contrôlées</b>	10929	11004	11132	11210	11220	11192	11052	9386	10967	<b>10825</b>
<b>Courses organisées</b>	11023	11086	11157	11233	11231	11207	11088	9475	11029	<b>11042</b>
<b>% courses contrôlées</b>	99,14%	99,26%	99,77%	99,79%	99,90%	99,86%	99,67%	99,06%	99,23%	<b>98,03%</b>

11019 courses en France métropolitaine auxquelles il faut ajouter 23 courses en Guadeloupe et Martinique. En 2022, **11042** courses ont donc été organisées au trot et **10825** ont été contrôlées, **ce qui représente un pourcentage de courses contrôlées de 98,03 %**.

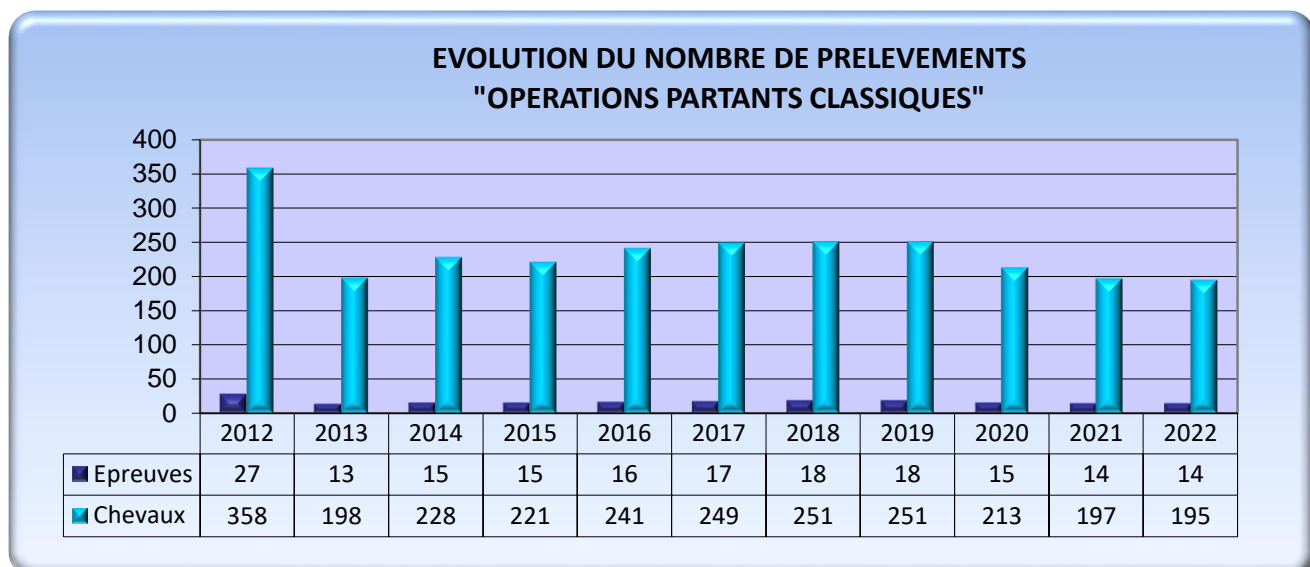
Cette légère baisse s'explique par le fait que certaines réunions de courses n'ont pas pu être contrôlées en 2022. Cf. Explications ci-dessus page 12.

## B. NOMBRE DE CHEVAUX PRELEVES EN COURSES



Evolution 2021-2022 au Trot : + 5,21 %.

## 6. PRELEVEMENTS LORS DES « OPERATIONS PARTANTS »



Les opérations de prélèvements sur les chevaux déclarés partants ont été reconduites en 2022 sur environ 50 % des courses de Groupe I.

Par ailleurs, des chevaux déclarés partants dans d'autres épreuves ont également été prélevés. Ainsi, des opérations partants ont été réalisées pour les épreuves suivantes : Le Grand Prix du Département des Alpes-Maritimes (GII), le Prix Jockey (GII), le Prix des Ducs de Normandie (GII), le Prix de Bretagne - Prix d'Amérique Qualif 1 (GII) et le Prix Maurice de Folleville - Finale du GNT (GII).



En 2022, un prélèvement réalisé dans le cadre de ces opérations partants s'est révélé positif.

En complément de ces opérations partants « classiques » de nouvelles modalités de prélèvements ont été mises en place pour les chevaux déclarés partants. En effet, depuis janvier 2021, des prélèvements sont désormais effectués sur des chevaux à leur arrivée sur l'hippodrome les jours de courses.

En 2022, ce sont 79 opérations qui ont été organisées et 235 chevaux prélevés à leur arrivée sur l'hippodrome.

Tous ces prélèvements se sont révélés négatifs.

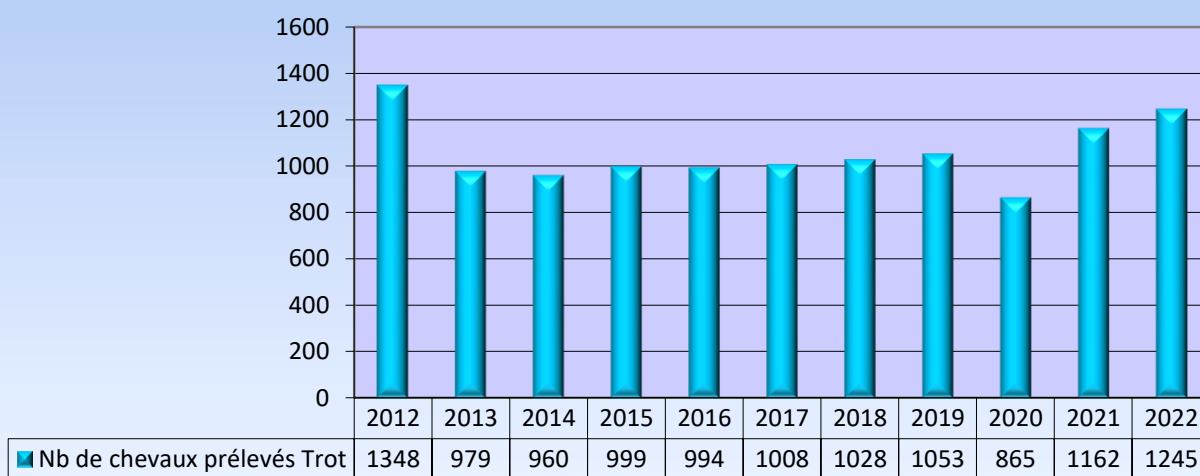
Un total de 430 chevaux déclarés partants ont donc été prélevés avant leur participation à une course, soit dans les 72 heures précédant l'épreuve, soit à leur arrivée sur l'hippodrome le jour de la course.

## 7. PRELEVEMENTS A L'ENTRAINEMENT

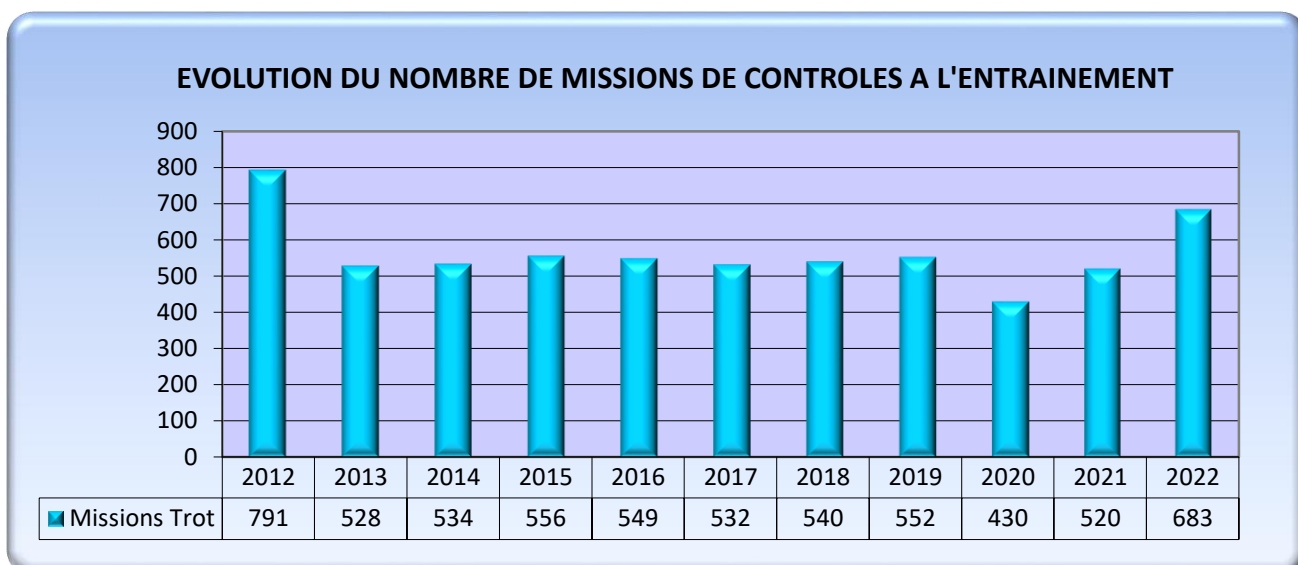
En 2022, 683 missions de contrôles à l'entraînement ont été réalisées et 1245 chevaux ont été prélevés à cette occasion.

### B. NOMBRE DE CHEVAUX PRELEVES

EVOLUTION DU NOMBRE DE CHEVAUX PRELEVES A L'ENTRAINEMENT



### C. NOMBRE DE MISSIONS DE CONTROLES A L'ENTRAINEMENT

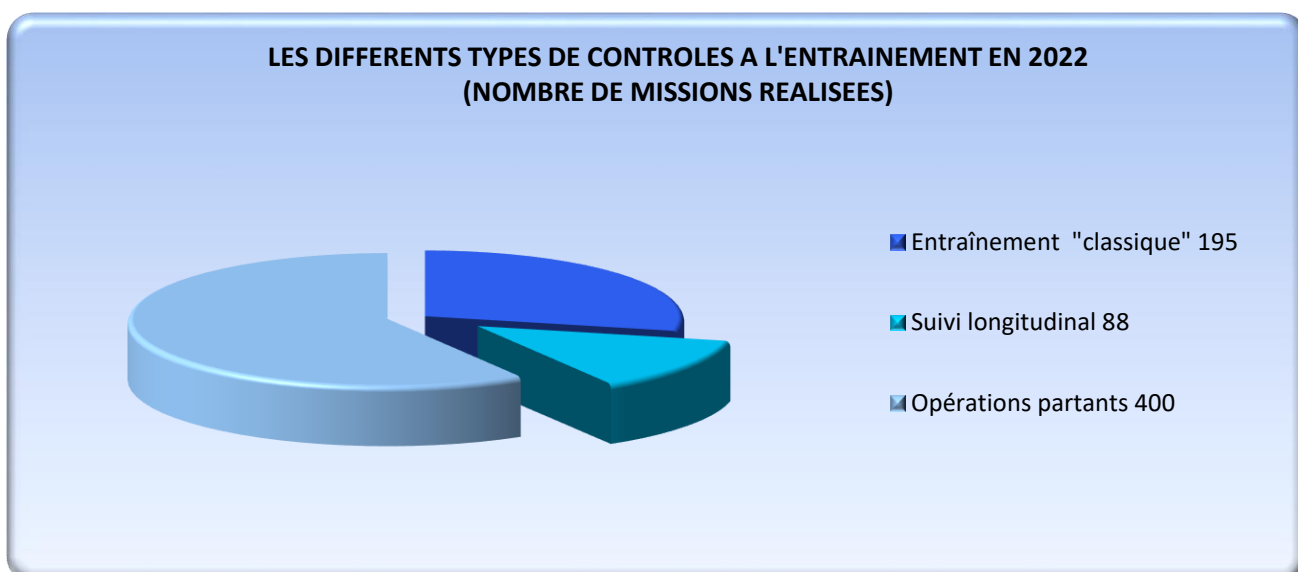


La diminution significative du nombre de missions et du nombre de chevaux prélevés à l'entraînement observée entre 2012 et 2013 s'explique par le passage d'un suivi longitudinal réalisé sur 50 chevaux en 2012 à un Suivi Longitudinal à 25 chevaux en 2013.

La diminution observée entre 2019 et 2020 s'explique par le passage d'un suivi longitudinal réalisé sur 25 chevaux en 2019 à un Suivi Longitudinal à 10 chevaux en 2020. Cette dernière diminution est toutefois plus discrète car compensée par une augmentation du nombre de missions de contrôles à l'entraînement « classiques ».

Enfin, l'augmentation du nombre de missions observée entre 2020 et 2022 s'explique à la fois par la mise en place en janvier 2021 de nouveaux prélèvements réalisés avant la course à l'arrivée des chevaux sur l'hippodrome et par **une nouvelle augmentation du nombre de missions de contrôles à l'entraînement « classiques »**.

### D. LES DIFFERENTS TYPES DE CONTROLES REALISES A L'ENTRAINEMENT

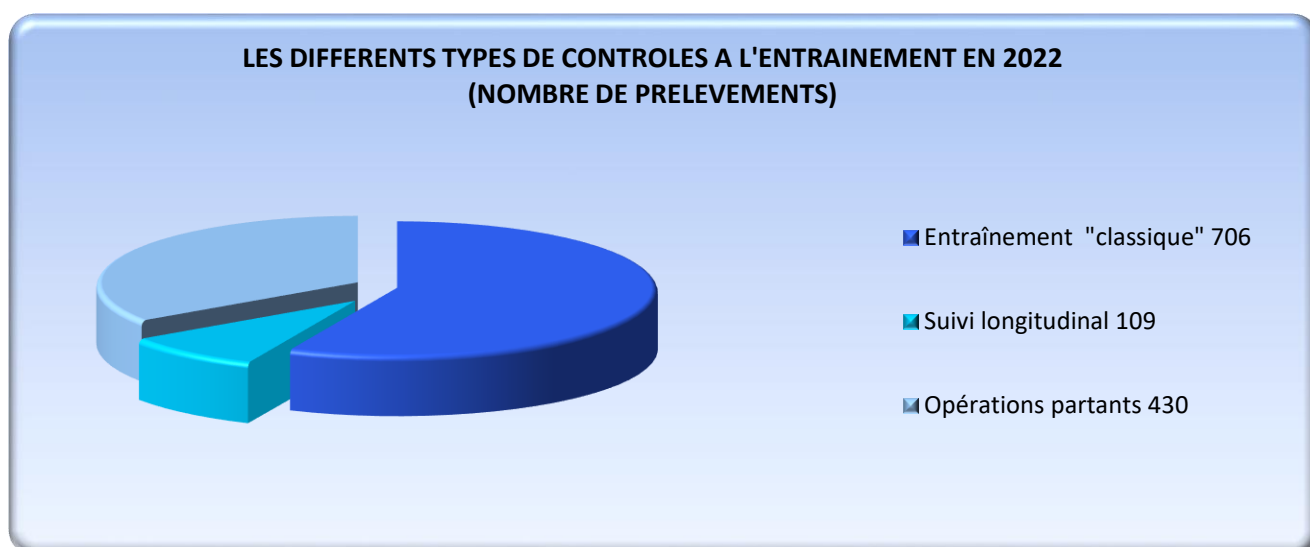


Parmi les 195 missions de contrôles à l'entraînement « classiques » réalisées pour le Trot en 2022, 183 ont été effectuées par les équipes vétérinaires de la F.N.C.H. et 12 par le vétérinaire de la SECF, le plus souvent dans le cadre d'enquêtes de suivis positifs.

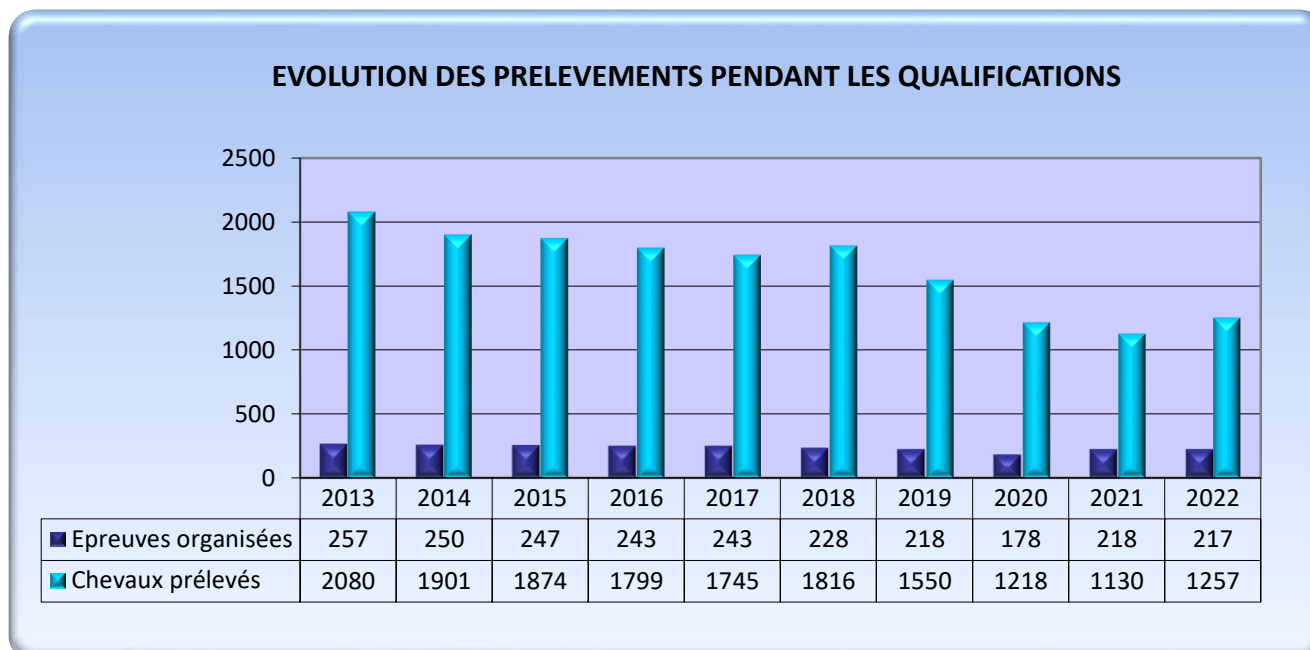
Les missions de Suivi Longitudinal et « Opérations Partants » ont été réalisées par les équipes vétérinaires de la F.N.C.H.

Deux types d'Opérations Partants réalisées :

- Prélèvements des chevaux sur leur lieu d'entraînement dans les 72 heures avant certaines grandes épreuves : 166 missions pour 195 prélèvements en 2021.
- Prélèvements des chevaux à leur arrivée sur l'hippodrome : 79 opérations correspondant 235 prélèvements en 2022.

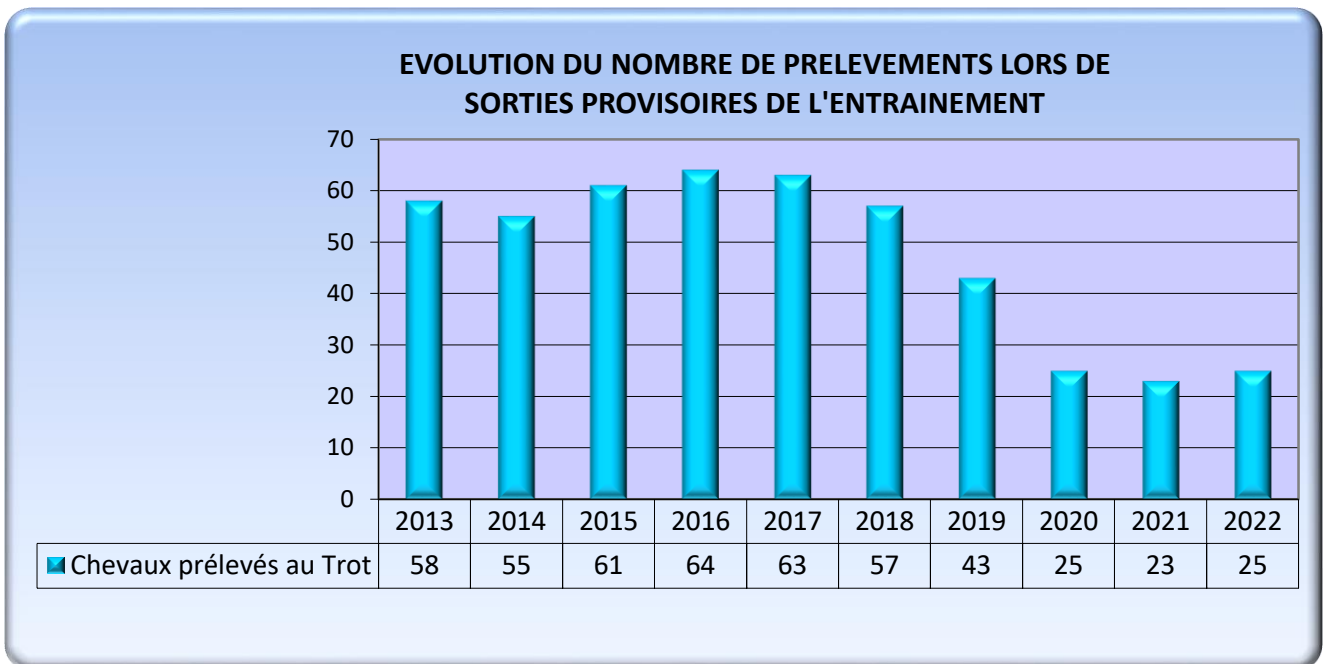


## 8. PRELEVEMENTS LORS DES EPREUVES DE QUALIFICATION



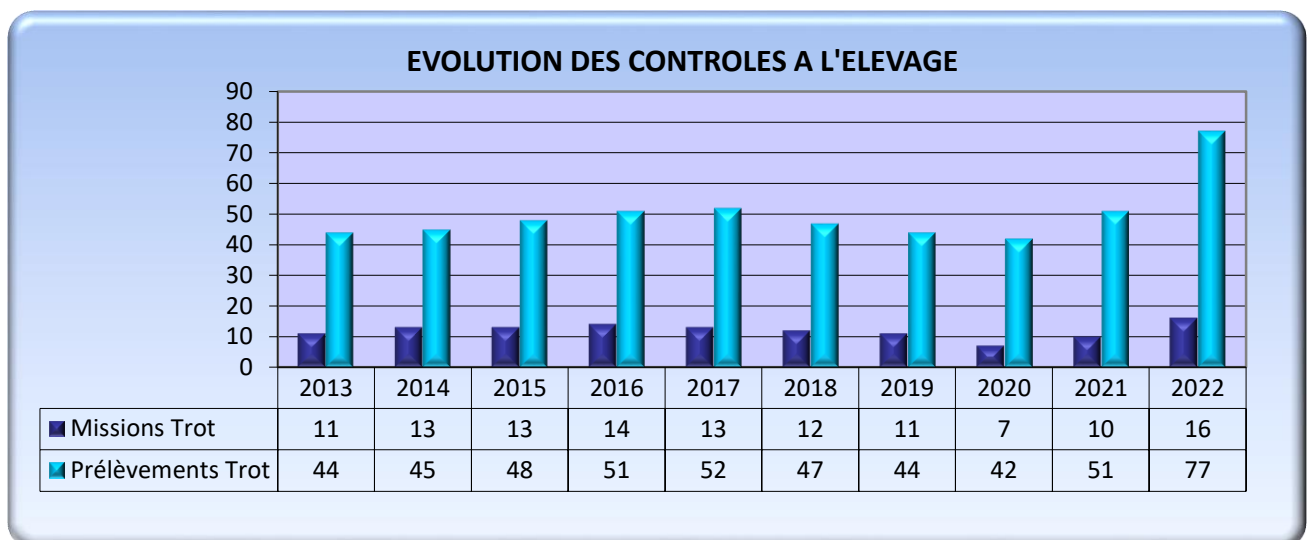
En 2022, 217 réunions de qualifications ont été organisées. 180 ont fait l'objet de prélèvements, soit 83%

9. **PRELEVEMENTS EFFECTUES SUR DES CHEVAUX SORTIS PROVISOIEMENT DE L'ENTRAINEMENT**



10. **PRELEVEMENTS A L'ELEVAGE**

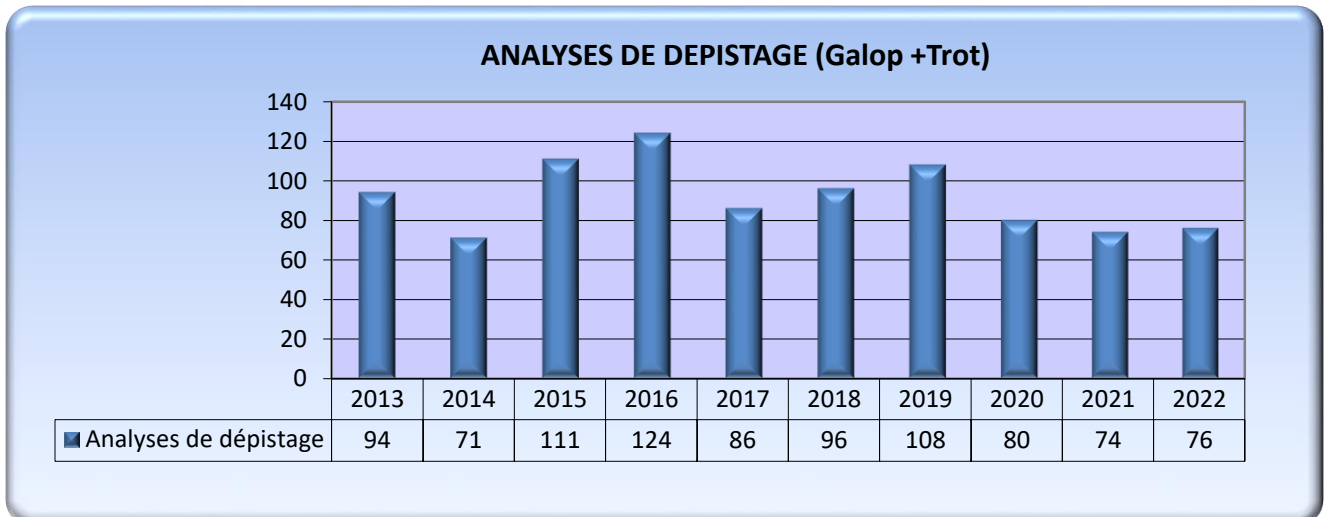
En 2022, **16 missions de contrôles à l'élevage** ont été organisées et **77 poulains** ont été **prélevés**. Depuis décembre 2018, la nature des prélèvements réalisés dans le cadre des contrôles à l'élevage a évolué. Ainsi, les prélèvements de crins ont été mis en place en remplacement de l'urine. Les prélèvements désormais réalisés sur les poulains sont donc constitués de sang et de crins.



## 11. ANALYSES DE DEPISTAGE ET D'INTEGRATION

### A. ANALYSES DE DEPISTAGE

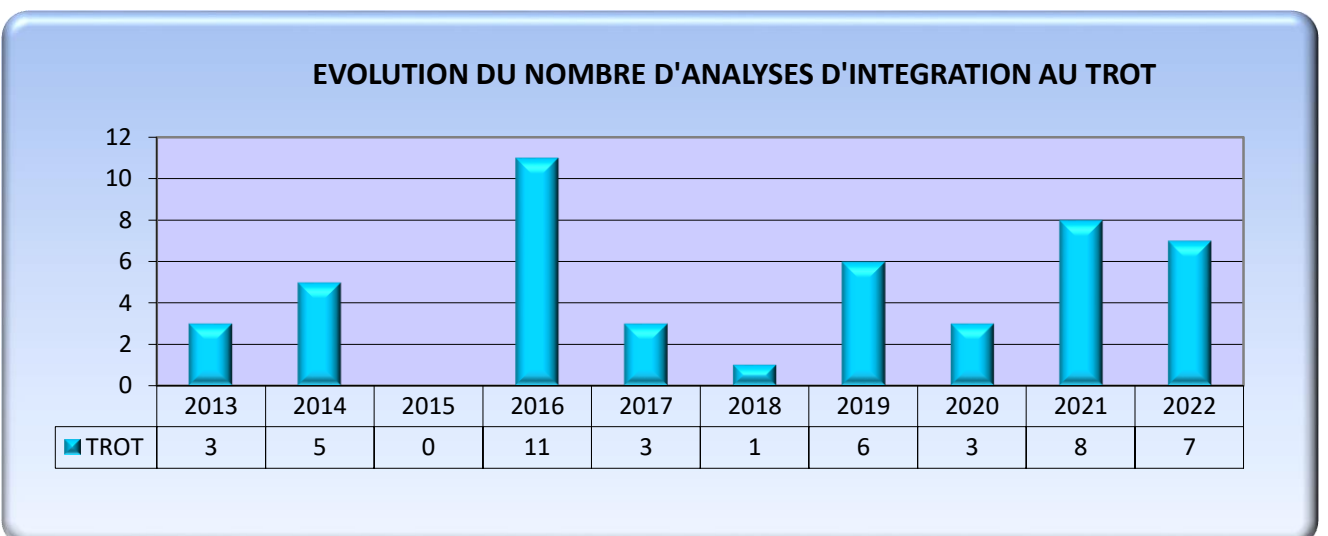
L'analyse de dépistage est un service proposé aux entraîneurs pour leur permettre de s'assurer de la complète élimination des médicaments administrés dans le cadre d'un traitement vétérinaire. Le prélèvement d'urine est réalisé par le demandeur lui-même.



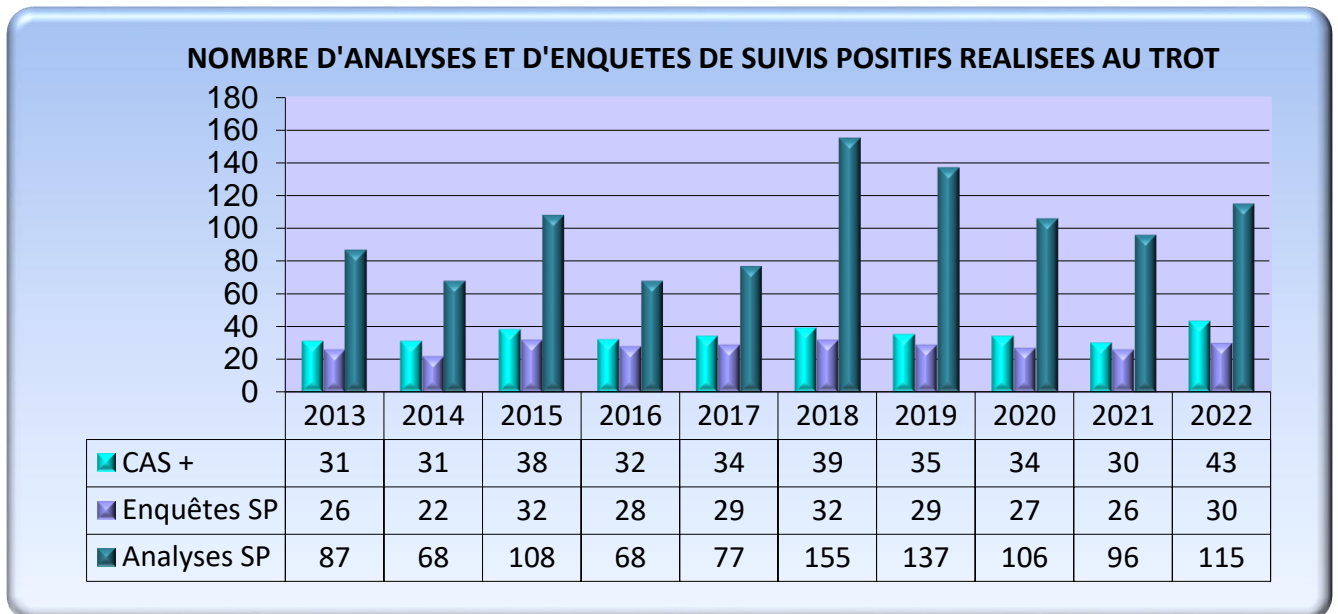
En 2022, 76 demandes d'analyses de dépistage ont été enregistrées à la FNCH dont **38 pour le Trot** et 38 pour le Galop.

### B. ANALYSES D'INTEGRATION

Il s'agit d'un service qui est proposé afin de s'assurer, lors de l'intégration d'un cheval dans l'effectif, que celui-ci ne recèle pas dans ses tissus, fluides corporels ou excréments, une substance prohibée dont l'origine ne peut être rattachée à la nourriture normale et habituelle. La demande est faite par l'entraîneur dans un délai maximum de huit jours à compter de la réception du cheval concerné.



## 12. ENQUETES ET ANALYSES REALISEES LORS DE SUIVIS POSITIFS



En 2022, les **43 cas positifs** au Trot ont concerné 33 entraîneurs. Parmi ces 33 entraîneurs, 3 étaient résidents à l'étranger.

**30 enquêtes** terrain ont été réalisées. **Il a été possible de trouver une explication pour 35 des 43 cas positifs (3 enquêtes sont encore en cours au 27 janvier 2023).**

